



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 252-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 155

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QU'une assemblée publique aura lieu le **mardi 14 septembre 2021 à 19h00** à la Salle Communautaire, 769 route Principale à Très-Saint-Rédempteur. Au cours de cette assemblée, Madame Julie Lemieux, Mairesse de la Municipalité, présentera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer ;

QUE lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021, le conseil municipal a donné l'avis de motion et adopté le premier projet de règlement numéro 252-2021 ;

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce projet de règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal du lundi au jeudi inclusivement, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Ce projet de règlement modifie de diverses dispositions relatives aux voies d'accès, aux logements supplémentaires, aux bâtiments accessoires et à la coupe des arbres.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 09 septembre 2021.


Jean-Charles Filion

Directeur général et secrétaire-trésorier (intérimaire)